

	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p>Bureau Communautaire du 26 mars 2025</p>	<p>CA-BUR-2025- 011</p>
---	--	------------------------------------

Approbation du règlement du challenge « Mai à vélo » visant à remettre des lots aux agents de la CAESE dans le cadre de l'opération du même nom à laquelle l'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne va participer du 1^{er} au 31 mai 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 26 mars, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel communautaire à Etampes à 7h30, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Présents : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Guy CROSNIER, Jean PERTHUIS, Huguette DENIS, Grégory COURTAS, Michel ROULAND, Dominique LEROUX, Christelle DELOISON, Nicolas ANDRÉ, Franck MARLIN, Michaël MÉRIGOT.

Excusés : Messieurs Bernard DIONNET, Guy DESMURS, Yves VILLATE (pouvoir à Nicolas ANDRÉ), Éric MEYER.

Secrétaire de séance : Madame Huguette DENIS.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CA-DEL-2024-104 du 30 septembre 2024 portant délégations de compétences du conseil communautaire au Bureau et notamment la faculté d'approuver les règlements des jeux-concours organisés par les services intercommunaux.

VU la Décision de financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) n° 2366D1078 du 27 novembre 2024 portant le co-financement d'étude schéma directeur cyclable, services vélos, animation et communication pour la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que, à la faveur du développement de la pratique des mobilités actives, dans le cadre du programme AVELO 3, la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne souhaite

s'inscrire dans l'opération nationale organisée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette intitulé le challenge « Mai à vélo » qui se déroulera du jeudi 1^{er} au samedi 31 mai 2025,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération souhaite attribuer des lots aux trois agents qui parcourront le plus de kilomètres pour la CAESE

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir les modalités d'attribution des lots

CONSIDÉRANT le projet de règlement du challenge « Mai à vélo » de la CAESE, ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER le projet de règlement du challenge « Mai à vélo » de la CAESE, annexé à la délibération

D'APPROUVER les lots à gagner pour le challenge « Mai à vélo »,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit règlement du jeu-concours et tous les documents y afférents,

RAPPELLE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr ;

La présente décision sera publiée sur le site de la CAESE et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet d'Étampes
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,
- Service communication de la CAESE.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER